



AVIS PUBLIC **ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté :

Lors de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021 :

- ▶ Le règlement no. 86 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'asphaltage de la 5^E Rue et du 6^E Rang Ouest pour une somme n'excédant pas 655 100 \$.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, sur rendez-vous ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 5 mai 2021.

Pauline Vrain
Greffière